

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 SG 143 : Subvention et avenant à convention avec l'association APOEC (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour l'organisation d'un événement cinématographique (APOEC) située 155 rue de Charonne – 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'APOEC située 155 rue de Charonne – 75011 Paris, pour l'organisation, en 2012, de la 10e édition du Festival Paris Cinéma.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 371 500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subvention de fonctionnement au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération.